

24-A-0588

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**CREATION D'UNE ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITE SUR LE TERRITOIRE
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0546 du 7 novembre 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0544 du 7 novembre 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213-4-1 et R2213-1-0-1 ;

Vu le code de la route, notamment son article R311-1 et R433-1 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 modifié établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L220-1 et L 224-8 ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte ;

24-A-0588

Arrêté Du Président

Vu l'approbation et la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour les Hauts-de-France depuis mars 2014 ;

Vu la délibération n° 19 C 0392 du 28 juin 2019 sur la mise en place d'une zone à faibles émissions ;

Vu la délibération n° 19 C 1004 du 13 décembre 2019 adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial métropolitain ;

Vu la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, imposant de mettre en place une ZFE-m au plus tard au 31 décembre 2024 et transférant le pouvoir de police «ZFE-m» au Président de l'EPCI ;

Vu la délibération n° 22-C-0078 du 29 avril 2022 fixant pour objectif d'appliquer la ZFE sur la totalité du périmètre de la métropole aux véhicules arborant les vignettes Crit'air 4, 5 et Non Classés ;

Vu le comité ministériel « Qualité de l'air en ville » du 10 juillet 2023 identifiant la MEL comme territoire de vigilance, susceptible de limiter la ZFE aux seuls véhicules Non Classés (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1996) ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0008 du 11 janvier 2023 autorisant le lancement, en amont de la Procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) prévue à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, d'une consultation citoyenne du 15 janvier au 19 février 2024 ;

Vu la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) prévue à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, à l'issue de laquelle une analyse ainsi qu'une synthèse des contributions ont été faites ;

Vu les avis recueillis des parties prenantes, qui ont été sollicités ;

Vu la délibération n° 24-C-0063 du 19 avril 2024 faisant le bilan de la consultation citoyenne et autorisant la poursuite de la procédure, en vue de la mise en œuvre effective de la ZFE au 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 24-C-0261 du 18 octobre 2024 faisant le bilan de la phase réglementaire et actant le nouvel arrêté d'instauration de la ZFE-m par le Président de la MEL, pour une mise en œuvre du dispositif au plus tard au 31 décembre 2024 ;

Vu la non opposition du Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord, d'inclure le réseau routier national dans le périmètre de la ZFE-m métropolitaine, transmis par courrier du 18 octobre 2024 ;

24-A-0588



Arrêté Du Président

Considérant la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, en visant en particulier la neutralité carbone à l'horizon 2050, et pour s'adapter au réchauffement climatique ;

ARRÊTE

Article 1. Zones à faibles émissions mobilité :

Une zone à faibles émissions mobilité (ZFE), au sens de l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, est créée à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

À compter du 1er janvier 2025, l'accès et la circulation y sont interdits en permanence (24h/24et 7j/7) pour les catégories de véhicules "non classés", conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2016 susvisé.

L'autorité compétente pour prendre l'arrêté en évalue de façon régulière, au moins tous les trois ans, l'efficacité au regard des bénéfices attendus et peut le modifier en suivant la procédure prévue au III de l'article L2213-4-1 susvisé.

Article 2. Calendrier de restrictions

Afin de circuler dans la zone à faibles émissions instaurée, le certificat qualité de l'air Crit'Air (vignette sécurisée) doit être obligatoirement affiché sur les véhicules visés à l'article 1, même s'ils bénéficient d'exemptions ou de dérogations visées aux articles 6, 7 et 8.

Article 3. Catégories de véhicules concernées

Sont concernées par les restrictions de circulation, au sens de l'article 2 de l'arrêté du 21 juin 2016 susvisé :

- les quadricycles à moteur ;
- les voitures ;
- les véhicules utilitaires légers ;
- les poids lourds (véhicules de catégorie N2 ou N3 au sens de l'article R311-1 du code de la route) ;
- les autobus et autocars (véhicule de catégorie M2 ou M3 au sens de l'article R311-1 du code de la route).

Les deux-roues et les tricycles motorisés ne sont pas concernés par les restrictions de circulation.

24-A-0588



Arrêté Du Président

Article 4. **Périmètre géographique**

I. - Les restrictions de circulation s'appliquent sur les axes routiers situés à l'intérieur du périmètre délimité par la totalité du territoire de la Métropole européenne de Lille, ainsi qu'au réseau routier national (A1, A25, A22, A27, A23, N227, N356, N41, N47), à l'exception des bretelles, échangeurs et portions d'axes routiers qui relient les axes délimitant le périmètre avec les axes situés à l'extérieur.

II. - Ce périmètre peut être consulté à l'adresse (URL) suivante :

<https://www.lillemetropole.fr/zone-faibles-emissions-zfe>

III. - Les restrictions de circulation ne s'appliquent pas sur les itinéraires de déviation qui sont mis en place par l'autorité de police de circulation en cas de travaux, événements particuliers ou situation de gestion de crise routière, lorsque le trafic routier circulant à l'extérieur du périmètre de la ZFE-m se retrouve dévié sur des axes mentionnés au I, pendant la durée de l'événement justifiant cette déviation.

Article 5. **Jours et heures d'application**

Les restrictions de circulation s'appliquent tous les jours (24h/24 et 7j/7).

Article 6. **Exemptions nationales**

La mesure instaurée à l'article 1er ne s'applique pas aux véhicules pour lesquels l'accès à la zone à faibles émissions ne peut être interdit, tels que listés à l'article R. 2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales :

- aux véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage au sens des paragraphes 6.4, 6.5 et 6.6 de l'article R. 311-1 du code de la route ;
- aux véhicules du ministère de la défense ;
- aux véhicules affichant une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées » ou une carte de stationnement pour personnes handicapées ;
- aux véhicules de transport en commun de personnes à faibles émissions au sens de l'article L. 224-8 du code de l'environnement ;
- aux véhicules de transport en commun, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, assurant un service de transport public régulier qui figurent dans une des classes définies par l'arrêté établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphérique, pris

24-A-0588



Arrêté Du Président

en application du II de l'article R. 318-2 du même code, lorsque cette classe vient à faire l'objet d'une interdiction partielle ou totale de circulation dans la zone en cause, pendant une période comprise entre trois et cinq ans suivant la date à laquelle cette interdiction est entrée en vigueur. La durée pendant laquelle il est fait exception à l'interdiction de circulation peut varier selon les catégories de véhicules, les moins polluantes pouvant bénéficier d'exceptions plus longues. Elle est déterminée par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des transports.

Article 7. Dérogations locales

Conformément à l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, des dérogations à caractère temporaire peuvent être délivrées, sur demande motivée des intéressés, pour une durée ne pouvant excéder trois ans, renouvelable, selon les modalités définies à l'article 9 du présent arrêté pour les véhicules suivants et les usages qui y sont attachés :

- 1° Aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », afin de faciliter la préservation du patrimoine roulant ;
- 2° Aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de voie publique de type festif, économique, sportif, culturel ou tournage, dont le transport d'animaux vivants, afin de ne pas limiter l'organisation d'événements ;
- 3° Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par l'autorité compétente, les véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner des marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires nécessitant des véhicules adaptés ;
- 4° Aux véhicules de plus de 30 ans d'âge utilisés dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique, munis du K-Bis de la société détaillant cette activité, afin de permettre le maintien d'une activité commerciale touristique basée sur l'identité de ces véhicules ;
- 5° Aux véhicules suivants : camions- citernes portant mention CIT et CARB sur la carte grise, aux véhicules frigorifiques (FG TD) ou tractant une semi (FG TD)), bétonnières (CAM BETON), camions benne (CAM BENNE), camionnettes benne (CT TE BENNE), camions benne amovible (CAM BEN AMO), camionnettes benne amovible (CT TE BEN AMO), camions porte-engins (CAM PTE ENG), camionnettes porte-engins (CTT E PTE ENG), camions-citernes à eau (CAM CIT EAU), camionnettes citerne à eau (CT TE CIT EAU), afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte ;
- 6° Aux véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile, dans le cadre de leurs missions, au sens de l'article L 725-3 du code de la sécurité intérieure ainsi qu'aux véhicules des associations et entreprises disposant de l'agrément ESUS ou dont les statuts précisent le lien avec l'amélioration des

24-A-0588



Arrêté Du Président

conditions de vie des personnes en situation précaire ou difficile, afin de garantir l'action de ces associations ;

7° Aux convois exceptionnels au sens de l'article R433-I du code de la route munis d'une autorisation préfectorale, afin de prendre en compte les besoins et modalités spécifiques pour ces convois ;

8° Aux véhicules automoteurs spécialisés, portant la mention « VASP » (caravanes, tracteurs et autres véhicules agricoles, dépanneuses, et bennes à ordures ménagères notamment) sur le certificat d'immatriculation, afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte spécialisée ;

9° Aux « petits rouleurs », dans la limite de 8 000 kilomètres par année, afin de permettre aux personnes utilisant peu leur véhicule de pouvoir continuer à se déplacer pour des raisons de nécessité ;

10° Aux conducteurs en possession d'une carte pass nominative support d'un titre de transport, abonnement mensuel ou abonnement annuel Ilévia ou d'un abonnement TER, afin d'encourager au rabattement.

Article 8. Procédure de délivrance et retrait des dérogations et conditions dans lesquelles le justificatif de la dérogation est rendu visible ou tenu à la disposition des agents chargés des contrôles

I. - Les demandes de dérogations visées à l'article 7, accompagnées du formulaire de demande disponible, de la copie du certificat d'immatriculation et de toute autre pièce justificative nécessaire à l'instruction de la dérogation demandée, sont à adresser par courrier à l'adresse postale suivante :

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043 59040
Lille Cedex

ou via le site internet de la Métropole européenne de Lille :

www.lillemetropole.fr

Les réponses sont communiquées dans un délai de 2 mois à compter de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

II. - Les décisions d'octroi ou de refus de dérogations donnent lieu à un justificatif précisant le cas échéant les conditions de validité de la dérogation. Le justificatif est envoyé par voie électronique lorsque la demande a été faite par ce moyen.

Le justificatif de la dérogation est affiché de manière visible derrière le pare-brise du véhicule pour lequel elle a été obtenue, ou, pour les véhicules sans pare-brise, à tout autre endroit directement visible par les agents chargés des

24-A-0588



Arrêté Du Président

contrôles. Tout autre document accompagnant la demande de dérogation devra pouvoir être présenté en cas de contrôle.

III. - Lorsque les conditions justifiant la dérogation ne sont plus remplies, le bénéficiaire informe sans délai la Métropole.

En cas de non-respect d'application des conditions d'octroi, la dérogation peut être retirée.

Article 9. **Recours contre l'arrêté**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex), qui peut être saisi notamment par voie dématérialisée sur le site :

www.telerecours.fr

Article 10. **Transmission de l'arrêté**

Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord,
- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
- au Président du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- au Président du Conseil Départemental du Nord,
- aux Maires des communes de Allennes-les-Marais, Annoeullin, Anstaing, Armentières, Aubers, Baisieux, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bois-Grenier, Bondues, Bousbecque, Bouvines, Capinghem, Carnin, Chérens, Comines, Croix, Deùlémont, Don, Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Frelinghien, Fretin, Fromelles, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Herlies, Houplin-Ancoisne, Houplines, Illies, La Bassée, La Chapelle-d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Le Maisnil, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lomme, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Mons-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lès-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Prêmesques, Provin, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem-en-Weppes, Ronchin, Roncq, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve-d'Ascq, Wambrechies, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Wicres et Willems.



**Arrêté
Du Président**

Article 11. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 12. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

24 DEC. 2024

Le Président de la Métropole
Européenne de Lille

Damien CASTELAIN



24-A-0591

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE SIGNATURE - RESPONSABLES DE SERVICE - MODALITES
D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 24-C-0349 du Conseil en date du 20 décembre 2024 portant élection de Vice-Présidents et autres membres du Bureau ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0544 du 7 novembre 2024 portant délégation de signature aux membres de la direction générale et aux responsables de services et fixant les modalités en cas d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0592 du 26 décembre 2024 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0593 du 26 décembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu les notes de service successives portant modifications de l'organigramme, nominations et intérim ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des services publics de la Métropole européenne de Lille et la bonne administration de l'établissement, notamment par une répartition adaptée des actes à signer entre les responsables de services ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 24-A-0544 susvisé est abrogé ;

Article 2. Délégation de signature des actes listés au présent article et à l'annexe n° 6 est accordée par ordre de priorité comme il suit :

24-A-0591



Arrêté Du Président

TITRE 1 : COMMANDE PUBLIQUE

Chapitre 1 : Passation des marchés et des concessions d'aménagement aux risques de la MEL

I. Aux Directeurs généraux adjoints ainsi qu'à leurs adjoints respectifs listés à l'annexe n° 1 du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne dans les limites de ses domaines d'intervention, pour les documents et pièces ci-après :

- Passation et exécution des marchés d'un montant initial inférieur à 90 000 € HT à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement et dès lors que les crédits sont prévus au budget.
En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.
Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et de procéder à leur règlement ;
- Signature de bons de commande d'un montant supérieur à 100 000 € HT et inférieur ou égal à 200 000 € HT.

II. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté pour les documents et pièces ci-après :

- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de l'acheteur et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Convocation de la commission d'appel d'offres ou du jury après une première réunion sans quorum ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Information des candidats non retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Invitation à soumissionner ou à participer au dialogue (procédure restreinte) ;
- Demande de précisions, clarifications, perfectionnements, compléments ou confirmations d'engagements sur la teneur des offres ;
- Tout échange avec les soumissionnaires dans le cadre de négociation ou d'un dialogue ;

24-A-0591



Arrêté Du Président

- Demande de régularisation des offres irrégulières ;
- Demande des documents prévus à l'article R. 2144-4 du code la commande publique ;
- Information des candidats non retenus (stade des offres) ;
- Courrier de notification ;
- Transmission en préfecture ;
- Information du préfet de la date de notification du marché ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs liés à la procédure de passation de ou aux pièces contractuelles ;
- Information des candidats non lauréats (concours) ;
- Information des lauréats non retenus (concours).

Chapitre 2 : Exécution des marchés

I. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté pour les documents et pièces ci-après :

- Les reconductions et non-reconductions de marchés dont la signature a été autorisée par l'assemblée délibérante ;
- La fixation des révisions de prix dans les marchés prévoyant un taux de révision périodique ;
- L'envoi des avenants en préfecture ;
- Les courriers de notification des avenants ;
- Les courriers de notification des décisions de prolongations de délai ;
- La convocation de la CAO après une première réunion sans quorum ;
- Les modifications à caractère technique dans les marchés de prestations intellectuelles n'ayant pas d'incidence financière (articles 19 et 23 du CCAG PI 2009 et 2021) ;
- Les certificats administratifs.

24-A-0591



Arrêté Du Président

II. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 3 du présent arrêté pour les documents et pièces ci-après :

- Les certificats administratifs ;
- Les courriers de mainlevée de caution et de garantie ;
- Les courriers de notification d'actes de sous-traitance ;
- Les courriers de notification de décomptes de pénalités ;
- La délivrance de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité en cas de cession ou de nantissement des créances résultant des marchés ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs en matière d'exécution de marchés publics.

III. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 4 du présent arrêté pour les documents et pièces ci-après :

- Les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT ;
- Les ordres de service ;
- Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant ;
- Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés ;
- Le décompte des pénalités de retard ;
- Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'œuvre interne ;
- Les ouvertures et les fermetures des compteurs ;
- Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries ;
- Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves ;
- Les décomptes généraux des marchés de travaux ;
- Les certifications pour service fait.

24-A-0591



Arrêté Du Président

Chapitre 3 : Passation des concessions de services et de travaux et des concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire

I. Au responsable de service indiqué à l'annexe n° 5 du présent arrêté pour les documents et pièces ci-après :

- Envoi de l'avis d'appel à la concurrence ;
- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de la MEL et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Envoi du dossier de consultation des entreprises ;
- Information des candidats non retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Tout document matérialisant la négociation ;
- Demande de précision sur la teneur des offres ;
- Courrier de notification ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Information des candidats non lauréats (stade des offres) ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Registre de dépôts des plis ;
- Convocation de la commission de concession de service (article L. 14101-3 du code général des collectivités territoriales) ou de la commission de concession d'aménagement (article R. 300-9 du code de l'urbanisme) après une première réunion sans quorum ;
- Transmission en préfecture ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux demandes administratifs liés à la procédure de passation ou aux pièces contractuelles.

24-A-0591



Arrêté Du Président

II. Aux responsables des pôles "Réseaux, services, mobilité et transports", "Développement territorial et social" et "Développement économique et emploi" listés à l'annexe n° 5 bis du présent arrêté, dans la limite des attributions de leur direction, service ou unité fonctionnelle, pour les documents et pièces ci-après :

- Les procès-verbaux de remise de bien.

TITRE 2 : ACTES D'ADMISTRATION GÉNÉRALE

- Aux responsables de service pour les actes et documents d'administration générale tels que repris à l'annexe n° 6 du présent arrêté ;
- Aux Chefs de service, Directeurs, Directeurs généraux adjoints et Directeur général des services, et leurs adjoints respectifs, pour les ordres de mission des agents relevant de leur autorité hiérarchique respective.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service listés aux annexes n° 1 à 6, délégation de signature est accordée à Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués, chacun en ce qui le concerne, au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature des actes visés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués :

- Pour tout acte ou document relevant des attributions du Conseil déléguées à M. le Président et ayant fait l'objet d'une délégation de signature aux membres de l'exécutif ;
- Pour tout acte et document relevant des pouvoirs propres de M. le Président et ayant fait l'objet d'une délégation de signature aux membres de l'exécutif ;

Et pour tout acte ou document dont la signature n'a pas été déléguée aux membres de l'exécutif et qui relève soit des pouvoirs propres de M. le Président soit des attributions du Conseil déléguées à M. le Président ;

Délégation de signature des actes et documents afférents est accordée par ordre de priorité :

1. À Monsieur le Vice-Président Éric SKYRONKA ;
2. À Monsieur le Vice-Président Christian MATHON ;
3. À Monsieur le Vice-Président Michel COLIN ;



Arrêté
Du Président

4. Aux Directeurs généraux adjoints des services, ainsi que leurs adjoints respectifs, chacun dans son domaine d'intervention tel que décrit à l'annexe n° 1 du présent arrêté et au regard de l'objet de l'acte ou document à signer ;
5. À Monsieur le Directeur général des services, Benjamin HUS.

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,
26 DEC. 2024
Damien CASTELAIN



Annexe 1

Liste des Directeurs généraux adjoints ainsi que leurs adjoints, délégataires de signature des actes afférents au chapitre 1.1 du titre 1 de l'arrêté ainsi que des autres actes relatifs à leurs domaines d'intervention respectifs dans les conditions prévues par l'arrêté

DGA	Compétences
Romain ROGUET Projets transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Administration durable • MEL 2 – extension du siège • Office du tourisme métropolitain (OTM) • Tour de France 2025
1. Béatrice MARCHAL 2. Jean-Marie DROUX Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Budget • Gestion de la dette • Stratégie des recettes • Contrôle financier et de gestion • Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements) • Commission intercommunale des impôts directs (CIID) • Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) • Europe et fonds européens, mécénats, parrainages • Contractualisation financière • Ingénierie financière de projets
1. Nadia BEN AYED 2. Isabelle PILON Secrétariat Général et Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires juridiques, assurances, • Autorisations du droit des sols • Procédures d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement • Commande publique • Archives et accès aux documents administratifs (PRADA) • Courrier • Patrimoine métropolitain • Sécurité • Systèmes d'information et de communication / Système d'information géographique • Mutualisation des achats • Stratégie des achats • Parc automobile • Imprimerie • Logistique
1. Pastèle SOLEILLE 2. Anne VIDREQUIN Planification, aménagement et habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire (hors SCOT/PLU), urbanisme opérationnel • Espaces naturels, trame verte et trame bleue • Ville renouvelée (hors contrat unique) • Politique de la ville • Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens et dégradés (PMRQAD) • Sites et sols pollués en milieu urbain • Logement, habitat et hébergement d'urgence • Fonds de Solidarité Logement (FSL) • Gens du voyage • Stratégie et opérations foncières de la métropole

DGA	Compétences
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat institutionnel en matière de politique foncière • Schéma de cohérence territoriale (SCOT) • Plan local d'urbanisme (PLU) • Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) • Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales • Plan local de l'habitat (PLH) • Assistance à maîtrise d'ouvrage • Gardiennes de l'eau
<p>1. Sybille THIRION 2. Charlotte PEYTAVIT Développement territorial et social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit • Agriculture, espace rural, alimentation • Citoyenneté • Culture • Tourisme et tourisme d'affaires • Grands événements culturels, sportifs • Sport • Stade Pierre Mauroy (événementiel) • Cimetière, crématoriums • Relations aux citoyens, accueil, standard, • Jeunesse et Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) • Politiques temporelles • Espaces naturels métropolitains • Economie agricole – Secteur agro-alimentaire • Gouvernance territoriale : conseil des maires, conseil de développement, contrats de projets, animation et coordination du schéma de mutualisation • Eurométropole • Aire Métropolitaine • Schéma de coopération transfrontalière • Animation de la délégation permanente auprès des institutions européennes
<p>1. Ludovic GROUSSET 2. Laurence RULLIER Développement économique et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Attractivité et gouvernance économique • Emploi • Innovation, recherche, université et enseignement et supérieur • Veille économique internationale • Aménagement, gestion des parcs d'activités, foncier économique • Economie sociale et solidaire • Objets connectés et nouvelles technologies • Transports de marchandises (aspect économique) • Conseil des entrepreneurs • Relations internationales • Open data

DGA	Compétences
<p>1. Isabelle ANDRIVON 2. Jean-Baptiste LASNE Réseaux, services, mobilité et transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Energie, réseaux d'énergie • Eau, assainissement, cours d'eau et canaux domaniaux • Service public de défense contre les incendies • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations • Veille sanitaire et écologique • Veille hydraulique et métrologie • Espaces publics • Voirie et aménagements cyclables • Antennes et risques associés • Schéma d'aménagement numérique, réseaux et politique des fourreaux urbains • Signalisation • Prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers • Transports publics • Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics • Accessibilité de la Métropole • Transports de marchandises (aspects déplacements) • Stratégie, plan de déplacement et modes doux • Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) • Stationnement et parkings • Développement durable et transition énergétique • Plan climat • Lutte contre les pollutions de l'air • Lutte contre les nuisances sonores • Cavités souterraines
<p>1. Olivier DELSART 2. Laurence BOURGEOIS Ressources humaines, innovation et dialogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement • Culture interne et managériale • Dialogue social • Responsabilité sociale de la MEL • Stratégie, organisation et modernisation des ressources humaines • Evaluation et contrôle RH • Pilotage et administration des ressources humaines (paie, carrière) • Protection sociale et retraite • Formation et documentation • Recrutement • Accompagnement et intégration professionnelle • Bien-être au travail et climat de travail • Action sociale • Conciergerie • Restaurant métropolitain • Diversité et égalité femmes hommes • Santé et sécurité au travail
<p>1. Elodie DESRY 2. Marc-Antoine DOCHEZ SDIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des infrastructures de transports • Extramobile

Annexe 2

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés
et des actes listés aux chapitres 1.2 et 2.1 du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline RANSON Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
FINANCES		
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Gaëlle BOULOGNE Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS	Aménagement numérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Justine LEU Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
	Espace public et voirie	
	Transitions énergie climat	
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
	Eau et assainissement	
	Mobilité	
	Transports	
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		

Annexe 3

Liste des délégataires de signature des documents et pièces listés au chapitre 2.2 du titre 1 relatif à l'exécution des marchés publics

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Rachida MOUSSERATI Chef de service par intérim
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
FINANCES		
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marlène DAMIENS Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Rachida MOUSSERATI Chef de service par intérim
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Eau et assainissement (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 2. Rachida MOUSSERATI Chef de service par intérim
	Espace public et voirie (Services centraux)	
	Eau et assainissement (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume DUVAL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Rachida MOUSSERATI Chef de service par intérim
	Espace public et voirie (Services territorialisés)	
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amokhrane GOUMIDI Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Rachida MOUSSERATI Chef de service par intérim
	Transitions énergie et climat	
	Mobilité	
	Transports	
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		

Annexe 4

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés au chapitre 2.3 du titre 1 de l'arrêté

		<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
	Arnaud FICOT Directeur	
Coordination des actes et instances de décision		<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Aude MAQUET Directrice adjointe
Statut de l'élu et coordination institutionnelle		<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Christophe GRIFFON Chef de service 3. Aude MAQUET Directrice adjointe
MISSION MÉDIATION, DÉONTOLOGIE, ÉTHIQUE		
	Mélanie LEGRAND Référente déontologue – alerte et médiatrice – Chef de mission	
PÔLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
Audit, évaluation, performance		<ol style="list-style-type: none"> 1. Caroline DESCAMPS Directrice 2. Olivier DELSART Directeur général adjoint 3. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS
Dialogue social		<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier DELSART DGAS 2. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS
Médecine de prévention		
Contrôle et conformité RH		

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Myriam LIMPENS Directrice 2. Olivier DELSART DGAS 3. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
DIRECTION CULTURE INTERNE ET MANAGÉRIALE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laurence BOURGEOIS Directrice 2. Olivier DELSART DGAS 	
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lucile LEHOUCQ Directrice 2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint 3. Olivier DELSART DGAS 4. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
Recrutement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Laïla RAYA Chef de service 2. Bertrand DELANNOY Chef de service adjoint 3. Lucile LEHOUCQ Directrice 4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Gestion individuelle de la paie et de la carrière		<ol style="list-style-type: none"> 1. Roger-Philippe CUPIT Chef de service 2. Abdelaziz BELASRI Chef de service adjoint 3. Lucile LEHOUCQ Directrice 4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Florence CLERO Directrice 2. Louise YUAN Directrice adjointe 3. Olivier DELSART DGAS 4. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
Correspondants RH		<ol style="list-style-type: none"> 1. Stéphane DHEE Chef de service 2. Florence CLERO Directrice 3. Louise YUAN Directrice adjointe
Formation et documentation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Flavie HUGOT DE SAINT JEAN Chef de service 2. Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe 3. Florence CLERO Directrice 4. Louise YUAN Directrice adjointe
Action sociale, conciergerie et restaurant		<ol style="list-style-type: none"> 1. Corinne VIDONI Chef de service 2. Florence CLERO Directrice 3. Louise YUAN Directrice adjointe
PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
DIRECTION INGÉNIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Kevin AMBELLOUIS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION DU NUMÉRIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Karim BENZAADA Directeur par intérim 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACE Directeur adjoint 3. Nadia BEN AYED DGAS 4. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION PATRIMOINE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre CHARRAT Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Salem AIT NACEUR Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS 	
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION NATURE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Sybilie THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Agriculture, biodiversité et alimentation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Noluen GERMAIN Chef de service 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Espaces naturels		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-François ANTOINE Chef de service 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Musée de Plein Air		<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie CORNAILLE Chef de service 2. Simon VILLER Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Mosaïc et Relais Nature du Parc de la Deûle		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélié PAINDAVOINE Chef de service 2. Marie-Hélène DELMOTTE Chef de service adjointe 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Prés du Hem		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean LEMAIRE Chef de Service 2. Jocelyn LECLERCQ Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Ressources, animation et valorisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Michèle HUYGHE Responsable Unité Fonctionnelle 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric HARDY Directeur 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Crématoriums		<ol style="list-style-type: none"> 1. Joëlle HARISTOY Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur
Relation avec les usagers		<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabienne WARNAUT Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur
Jeunesse et Vie citoyenne		<ol style="list-style-type: none"> 1. Paul MONDINO Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandra DEWEINE Directrice 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DELOTTE Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
Culture		<ol style="list-style-type: none"> 1. Crisalyne GALLET Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
DIRECTION SPORTS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grégory DELEMARLE Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric MAQUET Chef de service 2. Assia BECAR Chef de service adjoint 3. Grégory DELEMARLE Directeur 4. Jérôme FAY Directeur adjoint
Politique sportive		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme FAY Directeur adjoint 2. Grégory DELEMARLE Directeur
Stadium		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rémi VANHOUTTE Chef de service 2. Grégory DELEMARLE Directeur 3. Jérôme FAY Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GOUVERNANCE ET DIALOGUE TERRITORIAUX		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Natacha VIEILLE Directrice 2. Simon JODOGNE Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS 	
Aménagement et immobilier économiques		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sophie ENGRAND Chef de service 2. Alexandre LECLERCQ Directeur
Développement et transitions des entreprises		<ol style="list-style-type: none"> 1. Benjamin COUTEREEL Chef de service 2. Alexandre LECLERCQ Directeur
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabien HELLIER Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS 	
Attractivité et action internationale		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nathalie PRUVOST Chef de service 2. Fabien HELLIER Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Innovation, recherche et digital		<ol style="list-style-type: none"> 1. Juliette DELCAMBRE Chef de service 2. Fabien HELLIER Directeur
DIRECTION ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. David VAILLANT Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
Emploi		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mohamed LOUCIF Chef de service 2. David VAILLANT Directeur
PÔLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION URBANISME, AMÉNAGEMENT ET VILLE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice DELMAS Directrice 2. Claire TAVE Directrice adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS 	
Politique de la ville		<ol style="list-style-type: none"> 1. Annabelle LECOCQ Chef de service 2. Véronique PINEL Chef de service adjointe 3. Claire TAVE Directrice adjointe 4. Béatrice DELMAS Directrice
Aménagement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélie BOISSEAU Chef de service par interim 2. Claire TAVE Directrice adjointe 3. Béatrice DELMAS Directrice

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION HABITAT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claire BRUHAT Directrice 2. Pastèle SOLEILLE DGAS 3. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS 	
Plan local de l'habitat		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillemette LESCURE Chef de service 2. Karine LUZY Chef de service adjointe 3. Claire BRUHAT Directrice
Politique d'accueil des gens du voyage		<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric MARIE Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
Habitat privé		<ol style="list-style-type: none"> 1. Elena ITURRA Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
Solidarité et droit au logement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marjolaine BATY Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
DIRECTION STRATÉGIES ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice Adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe au DGAS 	
Action foncière		<ol style="list-style-type: none"> 1. Claudine CERF Chef de service 2. Nicolas BERNARD Directeur 3. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Stratégie, ressources et expertises		<ol style="list-style-type: none"> Christine LAFEUILLE Directrice adjointe Nicolas BERNARD Directeur
DIRECTION ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE		
	<ol style="list-style-type: none"> Mathieu MERLE Directeur Pastèle SOLEILLE DGAS Anne VIDREQUIN Adjointe au DGAS 	
Aménagement des territoires et architecture		<ol style="list-style-type: none"> Bertrand COLLET Chef de service Mathieu MERLE Directeur
Génie civil sols et environnement		<ol style="list-style-type: none"> Marc DEJTER Chef de service Mathieu MERLE Directeur
Voirie et réseaux divers		<ol style="list-style-type: none"> Laurent VERBEKE Chef de service Mathieu MERLE Directeur
Appui à la maîtrise d'ouvrage		<ol style="list-style-type: none"> Nii DUEZ Responsable Unité Fonctionnelle Mathieu MERLE Directeur
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES		
	<ol style="list-style-type: none"> Fanny ODEN Directrice Gilles HUCHETTE Directeur adjoint Pastèle SOLEILLE DGAS Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Planification urbaine		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien FOURNIER Chef de service 2. Fanny ODEN Directrice 3. Gilles HUCHETTE Directeur adjoint
Ingénierie de la programmation et des stratégies territoriales		<ol style="list-style-type: none"> 1. Alice DUPONT-PERRARD Chef de service par intérim 2. Fanny ODEN Directrice 3. Gilles HUCHETTE Directeur adjoint
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS		
<i>MISSION STRATÉGIQUE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</i>		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Isabelle ANDRIVON DGAS 2. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur Adjoint 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Pilotage, prévention, prospective		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélien BOULAIN Chef de service 2. Donatienne PIEVE Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Gestion, contrôle, optimisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Yasmia DELLI Chef de service 2. Jérémie BOISSINOT Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Proximité, accompagnement citoyens		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Erika LAINE Chef de service adjointe 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
DIRECTION TRANSITION, ÉNERGIE, CLIMAT		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain FERRAN Directeur 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
DIRECTION MOBILITÉ		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en recrutement) Directeur 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Études et plans de déplacements urbain		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline DEPIERRE Chef de service 2. (en recrutement) Directeur
Politiques de déplacements		<ol style="list-style-type: none"> 1. Audrey MASQUELIN Chef de service 2. (en recrutement) Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION TRANSPORTS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Évolution du métro		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel COUTELIER Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Maintenance		<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure DEJARDIN Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Exploitation et sécurisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Adrien BERTAUX Chef de service par intérim 2. Betty DELABRE Chef de service 3. Alain NOYELLE Directeur 4. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Évolution du réseau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mathieu DESMULLIEZ Chef de service par intérim 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS		
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité		<ol style="list-style-type: none"> 1. Leïla DIOURI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> 1. Annabella TASSART Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Grand cycle de l'eau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Florian BUSY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Veille sanitaire écologique		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Marcq en Barœul-La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabrice DELANNOY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Gestion du domaine public		<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion des équipements de la route et signalisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Amerouch KHITER Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Entretien et exploitation de la route		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc VANNESTE Chef de service 2. Rodrigue BOURNONVILLE Chef de service adjoint 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc COURBOT Chef de service 2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Maitrise d'ouvrage		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric FINET Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Erwan ROUART Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien LEGILLON Chef de service 2. Claire BETHIER Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Marcq en Barœul – La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvain JOAO Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Tourcoing- Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume PETYT Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 200 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
<p>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie DESRY DGAS 2. Marc-Antoine DOCHEZ Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
PÔLE FINANCES		
<i>MISSION STRATÉGIQUE CONTRÔLE DE GESTION</i>		
Contrôle de gestion		<ol style="list-style-type: none"> 1. Philippe JAMELOT Chef de mission stratégique 2. Marjorie LORTHIOIR Chef de mission stratégique adjointe 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 4. Béatrice MARCHAL DGAS
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Directrice 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	
Budget et programmation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume FOQUE Chef de service 2. Jérôme DUMORTIER Chef de service adjoint 3. Marion CABELLIC Directrice
Observatoire fiscal et dotations		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en recrutement) Chef de service 2. Aurélié DUQUESNE Chef de service adjointe
Dettes et garanties d'emprunts		<ol style="list-style-type: none"> 1. Murielle MAUPAS Chef de service 2. Marion CABELLIC Directrice

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Camille VAN DER MEE Directrice 2. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe 3. Béatrice MARCHAL DGAS 4. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	
Pilotage et contrôle interne		<ol style="list-style-type: none"> 1. Bruno PHILIPPE Chef de service 2. Cédric DEJONGHE Chef de service adjoint 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
Réalisation financière		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en recrutement) Chef de service 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
Expertises financières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Régis DELATTRE Chef de service 2. Sylvie COVAIN Chef de service adjointe 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
DIRECTION ACCOMPAGNEMENTS, PARTENARIATS ET EUROPE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Directrice 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Appui à la gestion des financements		<ol style="list-style-type: none"> 1. Stéphanie CALON Responsable Unité Fonctionnelle 2. Marion CABELLIC Directrice 3. Béatrice MARCHAL DGAS

Annexe 5

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.1
relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions
d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Délégataire(s) par ordre de priorité
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT	

Annexe 5 bis

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.2
relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions
d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint
	Eau et assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
	Transitions énergie et climat	Ghislain FERRAN Directeur
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		Valérie DUC Chef de mission stratégique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Parcours entreprises	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Laurence RULLIER Directrice adjointe par intérim
	Attractivité et innovation	Fabien HELLIER Directeur

Annexe 6

Liste des délégataires de signature des actes d'administration générale listés ci-après.

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
Coordination des actes et instances de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des décisions de la métropole - Certification matérielle et conforme des pièces et documents - Certification du caractère exécutoire des décisions, des arrêtés, des délibérations et de tout autre type d'actes - Formalités de gestion et de commande des certificats pour authentification et signature au format électronique agissant au titre de représentant légal de l'établissement sur délégation de M. le Président - Signature des conventions de formation destinées aux membres élus du Conseil de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Aude MAQUET Directrice adjointe
	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des affichages réglementaires - Paraphe des feuilles du registre 	
Statut de l' élu et coordination insitutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de la représentation au sein des organismes extérieurs ou satellites de la Métropole européenne de Lille - Signature des conventions de formation auprès d'organismes agréés par le ministère de l'intérieur dans le cadre de demandes de au bénéfice des élus du Conseil de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christophe GRIFFON Chef de service 2. Arnaud FICOT Directeur 3. Aude MAQUET Directrice adjointe
PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
DIRECTION INGENIÉRIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	Habilitations des agents à l'effet de représenter la MEL lors des audiences devant les tribunaux, ainsi que pour les dépôts de plainte en application du Code de procédure pénale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Jérôme DEWULF Chef de service 3. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe
Ingénierie juridique	Courrier de transmission au tribunal administratif de pièces utiles à l'instruction des recours, au titre de l'article R.772-8 du code de justice administrative	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme DEWULF Chef de service 2. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe 3. Sandra RIVES Directrice
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> - Quittances d'indemnité inférieures à 5 000 € - Refus de prise en charge dans le cadre de réclamations de tiers ou d'usagers mettant en cause la responsabilité de la MEL - Mise en cause de tiers suite à dommage causé à la MEL 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Céline KIEFFER Chef de service 2. Sandra RIVES Directrice

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
Ingénierie juridique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des concertations préalables aux opérations d'aménagement et évolutions du PLU - Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des procédures d'enquêtes publiques - Courriers et notifications relatifs à la gestion, aux procédures d'évolution et l'interprétation du PLU - Courriers relatifs à la gestion de la taxe d'aménagement (notification des évolutions de taux, actualisation, notification des remises gracieuse...) et à participation pour non-réalisation d'aires de stationnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Autorisations d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Avis relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUES		
Archives	Instruction et signature de tous documents relatifs : <ul style="list-style-type: none"> - aux demandes d'accès aux documents administratifs à l'exception de celles relatives à la commande publique et informations relatives à l'environnement - aux demandes de réutilisation des informations publiques - Liaison entre la MEL et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) - Etablissement d'un bilan annuel 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline SENAME Chef de service 2. Eric BOURGOIS Directeur 3. Vincent PLACE Directeur Adjoint
PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
Services et ressources	Validation et signature des grilles de remboursement de frais générés à l'occasion des ordres de mission délivrés par les DGAS aux agents relevant de leur autorité hiérarchique respective	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACE Directeur Adjoint
DIRECTION PATRIMOINE		
	PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre CHARRAT Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Stratégie et économie du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Courriers externes • Attestations de remise de clés • Avis sur diagnostic amiante et plomb • Courriers aux concessionnaires, permanences weekend et jours fériés • Factures sur deux exemplaires et bordereau de suivi de factures 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vincent HEUMEL Chef de service 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Projet et maintenance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux sollicitations externes, lettre d'envoi aux maires : permis de démolir et déclaration de travaux Envoi des déclarations préalables à l'Office professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTM), à la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), à la Direction départementale travail emploi et formation professionnelles (DDTEF) et au coordonnateur de sécurité 	<p>4. Vincent HEUMEL Chef de service</p> <p>5. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe</p> <p>6. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS</p>
DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ		
Sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux sollicitations externes des communes sur le sujet de vidéo protection urbaine Formulaire de demande à la Préfecture d'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection 	<p>1. Salem AIT NACEUR Directeur</p> <p>2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe</p> <p>3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS</p>
Gestion des risques, stratégie et résilience	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'envoi aux maires sur les sujets de plan communaux de sauvegarde et de plan métropolitain de sauvegarde Courriers aux maires dans le cadre de la convention régissant le dispositif de mutualisation RGPD et RSSI avec les communes 	<p>4. Salem AIT NACEUR Directeur</p> <p>5. Frédéric FLEURY Directeur adjoint</p> <p>6. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe</p> <p>7. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS</p>
PÔLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
Médecine du travail	<ul style="list-style-type: none"> Cartes d'habilitations de sécurité 	<p>Pivoine CAMUS Chef de mission stratégique</p>
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH		
Analyse statutaire	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et documents relatifs aux avancements de grade et de promotion interne Courriers relatifs à de l'expertise statutaire 	<p>1. Valérie RAVILLION Responsable Unité Fonctionnelle</p> <p>2. Lucile LEHOUCQ Directrice</p> <p>3. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>
Gestion individuelle de la paie et de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous les documents relatifs à l'octroi et au renouvellement de droits statutaires Courriers et documents relatifs aux sollicitations des partenaires extérieurs Attestation de droits divers Courriers relatifs à la gestion des contractuels Courriers et documents relatifs à l'aide de retour à l'emploi 	<p>1. Roger-Philippe CUPIT Chef de service</p> <p>2. Abdelaziz BELASRI Chef de service adjoint</p> <p>3. Lucile LEHOUCQ Directrice</p> <p>4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>
Organisation du temps du travail	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et notifications relatifs au télétravail 	<p>1. Lucile LEHOUCQ Directrice</p> <p>2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint</p>

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous les documents relatifs à l'apprentissage et aux stages gratifiés ou non Accusés réceptions des lettres de candidature et courriers de refus relatifs aux offres proposées sur les postes de titulaires et de contractuels Courriers de recrutement sur des emplois non permanents dont la durée est inférieure ou égale à trois mois 	<ol style="list-style-type: none"> Laïla RAYA Chef de service Bertrand DELANNOY Chef de service adjoint Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
Formation et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Tous documents relatifs aux inscriptions et aux conventions liés à la formation 	<ol style="list-style-type: none"> Flavie HUGOT DE SAINT JEAN Chef de service Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
Protection sociale et retraite	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et notifications de décisions défavorables à l'agent relatif à la protection sociale 	<ol style="list-style-type: none"> Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers adressés au juge des tutelles Mandats Capital Décès 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers, convocation et attestations relatifs à la protection sociale et à la retraite 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
PÔLE FINANCES		
	<ul style="list-style-type: none"> Emettre des avis de tirage ou de remboursement sur lignes de trésorerie, emprunts revolving ou emprunts en phase revolving déjà souscrits 	<ol style="list-style-type: none"> Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
Expertises financières	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations de TVA Réponses aux demandes d'informations fiscales Rescrits fiscaux Certificats administratifs en lien avec la gestion du patrimoine Attestation prêt employeur 	<ol style="list-style-type: none"> Régis DELATTRE Chef de service Sylvie COVAIN Chef de service adjointe Camille VAN DER MEE Directrice Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Pilotage et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des pièces comptables (en particulier : titre, mandats, bordereaux, ordre de paiement ou certificats administratifs, pièces comptables relatives au patrimoine). • Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, cette signature emporte : <ol style="list-style-type: none"> a. Pour les dépenses : justification du service fait et certification du caractère exécutoire des pièces justificatives b. Pour les recettes : justification du caractère exécutoire des pièces justificatives et rendu exécutoires des titres de recette 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Camille VAN DER MEE Directrice 2. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe 3. Béatrice MARCHAL DGAS 4. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
Fiscalités et dotation	<ul style="list-style-type: none"> • Accusés de réception des demandes de dégrèvements • Courriers d'envoi des demandes de dégrèvements de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en recrutement) Chef de service 2. Elodie MOERMAN Chef de service adjoint
Dettes et garanties d'emprunts	<ul style="list-style-type: none"> • Accusés de réception des demandes de garanties d'emprunt • Contrats des prêts garantis • Conventions entre la MEL et les bénéficiaires des garanties d'emprunt 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Murielle MAUPAS Chef de service 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subventionnés par la Métropole européenne de Lille • Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subventionnés par la Métropole européenne de Lille • Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabien HELLIER Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI		
	<ul style="list-style-type: none"> • Décision d'avis favorable ou d'avis défavorable de la Métropole européenne de Lille pour toutes les saisines des villes • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la Métropole européenne de Lille • Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. David VAILLANT Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
Crématoriums	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de crémation des restes mortels issus des reprises de concession ainsi que celles issues des restes anatomiques passées avec les centres hospitaliers 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Cédric HARDY Directeur 9. Joëlle HARISTOY Chef de service
Jeunesse et vie citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des attributions des aides aux jeunes en difficulté • Aides collectives et courriers relatifs aux fonds d'aides aux jeunes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DJELAOUI Chef d'équipe 2. Paul MONDINO Chef de service 3. Cédric HARDY Directeur 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandre DEWEINE Directrice 2. Crisalyne GALLET Chef de service
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandre DEWEINE Directrice 2. Jean DELOTTE Chef de service
DIRECTION SPORTS		
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Baux de toute nature, contrats d'occupation et conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles, du domaine public et privé, pris en location ou donnés en location, pour une durée inférieure ou égale à 10 ans, en application des décisions de la Métropole de Lille 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grégory DELEMARLE Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Frédéric MAQUET Chef de service 4. Assia BECAR Chef de service adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Politique sportive (UF)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Notification des conventions portant octroi des subventions - Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grégory DELEMARLE Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint
Stadium	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de mise à disposition (y compris de salles et autres équipements) - Conventions d'occupation temporaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grégory DELEMARLE Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Rémi VANHOUTTE Chef de service
DIRECTION NATURE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
Agriculture , biodiversité et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Noluen GERMAIN Chef de service
Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance • Avis à batellerie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Jean-françois ANTOINE Chef de service
Près du Hem	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Jean LEMAIRE Chef de service
Mosaïc et Relais Nature du Parc de la Deûle	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Aurélié PAINDAVOINE Chef de service
Musée de Plein Air	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Elodie CORNAILLE Chef de service

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
PÔLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES		
	<ul style="list-style-type: none"> • Accusé réception d'attente sur des modifications/ révisions ponctuelles du PLU • Invitation et diffusion compte rendu COTEC • Transmission de documents et/ou d'information aux villes, partenaires, prestataires • Invitation et diffusion compte rendu des réunions techniques (groupe projet) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fanny ODEN Directrice 2. Gilles HUCHETTE Directeur adjoint 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
DIRECTION HABITAT		
	<ul style="list-style-type: none"> • Courriers de transmissions à l'Etat, aux banques, à la Caisse d'Allocations Familiales • Courriers aux villes, organismes HLM, associations et autres prestataires • Courriers aux propriétaires défallants et accord sur la proposition de relogement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claire BRUHAT Directrice 2. Elena ITURRA Chef de service 3. Karine LUZY Chef de service adjointe
Solidarité et droit au logement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des aides relatives au Fonds de Solidarité Logement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marjolaine BATY Chef de service 2. Martin LEBEGUE Chef de service adjoint 3. Claire BRUHAT Directrice
Habitat privé	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des autorisations préalables de mise en location (APML) • Signature des autorisations préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD) • Courriers de demande de pièces complémentaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elena ITURRA Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
DIRECTION STRATÉGIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier de renonciation au droit de préemption urbain • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe 3. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Action foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Notification des déclarations d'utilité publique • Notifications d'enquêtes • Arrêté de cessibilité • Ordonnance d'expropriation • Courriers d'irrecevabilité DIA • Notification des décisions portant exercice du droit de préemption ou du droit de priorité • Notification des décisions de retrait et d'abrogation • Envoi pièces au notaire, certification conforme • Réponses défavorables aux demandes de cession 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice Adjointe 3. Claudine CERF Chef de service

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS		
MISSION STRATÉGIQUE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	Thierry DESCAMPS Chef de mission
DIRECTION TRANSPORTS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
DIRECTION MOBILITÉ		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<i>(en recrutement)</i> Directeur
Politiques de déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Audrey MASQUELIN Chef de service 2. <i>(en recrutement)</i> Directeur

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Études et plans de déplacements urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline DEPIERE Chef de service 2. (en recrutement) Directeur
DIRECTION TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP • Autorisation de démarrage anticipé dans le cadre du Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone 	Ghislain FERRAN Directeur
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint
Prévention, pilotage, prospectives	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélien BOULAIN Chef de service 2. Donatienne PIEVE Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
Gestion, contrôle, optimisation	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérémie BOISSINOT Chef de service adjoint 2. Muriel ARNAUD Directrice 3. Julien KOESTEN Directeur Adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Proximité, accompagnement citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Véronique GARCIN Chef de service adjointe 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur Adjoint
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'aménager • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur Adjoint
Gestion du domaine public	<p>Procédures de classement, déclassement, déclassement par anticipation, désaffectation, cession sans déclassement, transfert d'office, de conventionnement, d'adoption de plans d'alignement et d'alignement individuel prévues aux articles L. 141-3 du code de la voirie routière, L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 318-3 du code de l'urbanisme et L. 112-2 du code de la voirie routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des arrêtés d'alignement individuel - signature des arrêtés d'ouverture d'enquête publique - signature des arrêtés d'indemnisation des commissaires enquêteurs. <p>Courriers d'autorisation de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme des emprises en cours de déclassement, en application des articles R. 431-13 et R. 423-1 du code de l'urbanisme.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTLS	<ul style="list-style-type: none"> Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition prises dans le cadre des procédures de classement des voies privées, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L. 141-3 du code de la voirie routière, L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 318-3 du code de l'urbanisme et L. 112-2 du code de la voirie routière 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Thomas BALCAREK Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTRV	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Adrien DEMARREZ Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTML	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions prévoyant le transfert des voies et espaces communs réalisés par un aménageur privé dans le domaine public métropolitain, conclues en application de l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Virginie FICOT Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTTA	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions prévoyant le transfert des voies et espaces communs réalisés par un aménageur privé dans le domaine public métropolitain, conclues en application de l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Marie-Odile CASTELAIN Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Roubaix Villeneuve d'Ascq	<ol style="list-style-type: none"> Erwan ROUART Chef de service Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Tourcoing Armentières	<ol style="list-style-type: none"> Guillaume PETYT Chef de service Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Lille-Seclin	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Lille Seclin	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien LEGILLON Chef de service Claire BETHIER Chef de service adjointe Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Marcq-en-Barœul-La Bassée	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Marcq-en-Barœul La Bassée	<ol style="list-style-type: none"> Sylvain JOAO Chef de service Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Entretien et exploitation de la route	Permissions de voirie relevant du réseau routier structurant géré par le Service Entretien et Exploitation de la Route	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc VANNESTE Chef de service 2. Rodrigue BOURNONVILLE Chef de service adjoint 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages	Avis pour convois exceptionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc COURBOT Chef de service 2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Maitrise d'ouvrage (EPV)	Arrêtés de police, de circulation et de stationnement hors agglomération	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric FINET Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Diagnostics, planification et performance des systèmes d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Grand cycle de l'eau	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvia MAUDET-BIZAIS Responsable Unité Fonctionnelle 2. Florian BUSY Chef de service 3. Yannick VAN ES Directeur 4. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric MOUFTIER Responsable Unité Fonctionnelle 2. Annabella TASSART Chef de service
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Leïla DIOURI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Veilles sanitaire et écologique	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabienne DUMOULIN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Emmanuel BUGNER Chef de service
	Conventions d'autorisation de déversements des industriels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marcel Mickael MATUSZAK Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Michel MAILLET Chef de service
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabrice DELANNOY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Marcq-en-Barœul-La Bassée	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie DESRY DGAS 2. Marc-Antoine DOCHEZ Adjoint à la DGAS
CABINET DU PRÉSIDENT		
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de dépôt de marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maxime MOREL Directeur adjoint 2. Jessica FARJOT Responsable Unité Fonctionnelle

24-A-0592

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE SIGNATURE AUX VICE-PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS
METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022 modifiée portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu la délibération n° 24-C-0349 du Conseil en date du 20 décembre 2024 portant élection de Vice-Présidents et autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 24-C-0390 du Conseil en date du 20 décembre 2024 relative à la gestion de la dette pour 2024-2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0545 du 7 novembre 2024 portant délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités en cas d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0593 du 26 décembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Considérant que, pour assurer la continuité de service et la bonne marche de l'administration métropolitaine, une délégation de signature de plusieurs attributions du Conseil déléguées au Président a été donnée aux Vice-Présidents et aux Conseillers métropolitains délégués, sous la surveillance et la responsabilité du Président ;

Considérant que, par les délibérations du 20 décembre 2024 susvisées, le Conseil a procédé à des élections au sein de l'exécutif et ajusté les attributions déléguées au Président en matière de gestion de dette 2024 et 2025 ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'ajuster ladite délégation de signature des attributions du Conseil aux membres de l'exécutif ;

24-A-0592



**Arrêté
Du Président**

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 24-A-0545 du 7 novembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 2. Délégation de signature de l'ensemble des attributions du Conseil déléguées à M. le Président est accordée à Mmes et MM. les Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués comme suit :

1	<p>Passation et exécution des marchés publics d'un montant initial inférieur à 1 000 000 € HT, à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement.</p> <p>En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
2	<p>Passation et exécution des marchés subséquents aux accords-cadres, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
3	<p>Passation et exécution des marchés conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
4	<p>Conclusion des avenants sans incidence financière relatifs à tout marché.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

24-A-0592



**Arrêté
Du Président**

5	<p>Décision de résilier tout marché.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
6	<p>Composition et désignation des jurys prévus dans le code de la commande publique et intervenant pour les marchés relevant des attributions du Conseil déléguées au Président et décision d'indemnisation de leurs membres.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
7	<p>Décision de conclure tout acte d'acquisition à titre onéreux ou gratuit, d'échanges de terrains ou d'immeubles destinés à l'usage ou à la réalisation des projets métropolitains, y compris ceux effectués dans le cadre des articles L. 3112-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques dès lors que le prix d'achat ou la soule n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes).</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
8	<p>Décision relative aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris pour les procédures de biens en état d'abandon : décision de recourir à l'expropriation, demande d'ouverture d'enquêtes, d'arrêté de cessibilité, demande initiale ou demande de prorogation relative aux déclarations d'utilité publique et d'une manière générale, toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la procédure, y compris les décisions d'acquisition amiable lorsqu'elles sont possibles, à condition que celles-ci se fassent conformément au prix résultant de l'avis de l'autorité compétente de l'État prévu à l'article L. 1311-9 du code général des collectivités territoriales, ou à un prix inférieur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
9	<p>Décision d'indemnisation de tout chef de préjudice en relation avec les actes des deux points ci-dessus, y compris le versement des indemnités dues aux locataires et autres titulaires de droits réels dont les droits ont été éteints en application de l'article L. 222-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que le transfert des droits de propriété ait eu lieu suite à une ordonnance d'expropriation ou dans le cadre d'une cession amiable.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>

24-A-0592



**Arrêté
Du Président**

10	<p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établissement de servitude en faveur de la Métropole européenne de Lille ; • d'approbation de servitudes de toute nature sur les biens immeubles relevant de la propriété de la Métropole européenne de Lille. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
11	<p>Décision de désaffectation ou de déclassement, décisions de classement, décisions de transfert de gestion des biens immeubles appartenant à la Métropole européenne de Lille et approbation des règlements d'utilisation des parties affectées à l'usage du public, décisions de déclassement par anticipation prévues à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, décisions de modifier l'affectation des biens relevant du domaine public, décisions d'approbation des plans d'alignement et décisions de création ou modification d'une servitude d'utilité publique d'alignement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD À M. le Vice-Président Patrick GEENENS dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
12	<p>Décision de conclure tout acte de cession ou de transfert en pleine propriété de biens immeubles relevant du domaine privé de la Métropole européenne de Lille, dès lors que le prix de cession n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes), y compris les cessions opérées au profit des titulaires de concessions d'aménagement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
13	<p>Décision de conclure tout acte de cession et d'acquisition de biens relevant du domaine public, sans déclassement préalable, avec l'État, les collectivités locales et leurs groupements ainsi que les établissements publics, conformément à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
14	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>

24-A-0592



**Arrêté
Du Président**

15	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
16	<p>Décision d'acquisition de biens fonciers agricoles, par exercice du droit de préemption dont est titulaire la SAFER en vertu de l'article L. 143-2 du code rural, dans les conditions de la délibération n° 07 C 0831 du 20 décembre 2007 et de la convention qui s'y rattache.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
17	<p>Décision de changer l'affectation d'un bien préempté.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
18	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord pour une durée n'excédant pas douze ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout bail, y compris avec transfert de droit réel ; • tout contrat d'occupation d'immeuble du domaine privé ; • toute convention de mise à disposition de biens meubles corporels ou immeubles, du domaine privé le cas échéant, que ces biens appartiennent à la Métropole européenne de Lille ou à des tiers. <p>Cette délégation ne s'applique ni aux conventions d'occupation de logements d'hébergement temporaire visées par la délibération-cadre relative à la lutte contre l'habitat indigne en vigueur, ni aux conventions relatives aux points d'apport volontaire.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
19	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord toute autorisation, toute convention d'occupation, ou de superposition d'affectation du domaine public, y compris avec transfert de droit réel, ou remise de biens et transfert de propriété, pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p>Cette délégation ne s'applique pas aux conventions relatives aux points d'apport volontaire.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

24-A-0592

**Arrêté
Du Président**



20	<p>Décision d'indemnisation dans le cadre des conventionnements visés aux deux points ci-dessus relevant du Président.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
21	<p>Décision de souscrire les abonnements en fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et autres fournitures non stockables relatifs aux biens occupés par la Métropole européenne de Lille.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
22	<p>Décision de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contractualiser en 2024 et en 2025 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour les exercices 2025 et 2026 pour un montant global maximal de 100 000 000 €, basées sur les taux européens Euribor ou €STR ; • procéder en 2024 et en 2025 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ; • procéder en 2024 et en 2025 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2024 et qui seront prévus au budget 2025. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés et, en tout état de cause, leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2 % du capital souscrit ; • procéder en 2024 et en 2025 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ; • procéder en 2024 et en 2025 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ; • procéder en 2024 et en 2025 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ; • procéder en 2024 et en 2025 à des ouvertures de comptes de placement et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement

24-A-0592

**Arrêté
Du Président**



	<p>rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ;</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder en 2024 et en 2025 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération-cadre n° 20 C 0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
23	<p>Décision de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
24	<p>Décision de création, de modification et de clôture des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
25	<p>Décision d'octroi des garanties d'emprunt et des transferts de garantie d'emprunt entre deux organismes, sollicitées ou accordées au titre du logement social, conformément aux dispositions de l'article L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales et de la délibération-cadre relative aux garanties d'emprunt en vigueur.</p> <p>Seuls les prêts classés A1, B1 et C1 pourront être garantis. Les organismes HLM, SEM de logements et les organismes avec agrément ministériel MOI seront orientés vers la Caisse de garantie du logement locatif social pour la garantie des prêts PLAI.</p> <p>Cette dernière disposition ne s'applique pas à LMH (office public de l'habitat de la Métropole européenne de Lille) ainsi qu'aux organismes ayant atteint le plafond de garanties sur des PLAI auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
26	<p>Décision d'autorisation de signature, pendant la durée du mandat, des engagements de garantie pris par la métropole européenne de Lille auprès de l'Agence France Locale dans les conditions définies par la délibération portant sur l'élargissement de périmètre d'adhésion et garantie en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>

24-A-0592

**Arrêté
Du Président**



27	<p>Décision de demande de financements ou de subventions auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
28	<p>Décision de répondre à des appels à projets ou à manifestation d'intérêt auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
29	<p>Décision d'acceptation de mécénats ou de parrainages et de signature des conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
30	<p>Décision de versement de compensation à la suite d'une saisie administrative à tiers détenteur réalisée à tort, dans la limite de 500 €.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
31	<p>Décision d'attribution des aides individuelles aux particuliers, aux personnes morales et aux organismes agréés par l'État dans le cadre des dispositifs d'aide en matière d'habitat, d'hébergement, d'accueil de jour, de requalification des courées tels que définis par le Conseil, à l'exception des dispositifs fixés par délibérations-cadres.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
32	<p>Décision d'autoriser l'engagement de plafonnement de loyers avec ou sans travaux.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>

24-A-0592

**Arrêté
Du Président**



33	<p>Décision d'autorisation des agréments délivrés pour les programmes immobiliers en vue de la construction de logements locatifs intermédiaires, tels que définis par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
34	<p>Décision d'octroi des subventions relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL) aux associations concernées en ce qui concerne les mesures d'accompagnement logement ou de gestion locative adaptée.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Marie TONNERRE</p>
35	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de contributions des entreprises au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Marie TONNERRE</p>
36	<p>Décision de signature de conventions avec des organismes de logement social pour la mise en œuvre du dispositif de bonus-malus dans le cadre des objectifs de relogement des ménages concernés par le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) conformément à la délibération-cadre en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
37	<p>Décision d'intenter au nom de la Métropole européenne de Lille les actions en justice ou défendre la Métropole dans les actions intentées contre elle, sans aucune restriction, et ce devant toutes les juridictions ou instances compétentes.</p> <p style="text-align: center;">à Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>
38	<p>Décision de fixation des rémunérations et régler les frais honoraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des avocats : À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY • des notaires : À M. le Vice-Président Patrick GEENENS • des huissiers de justice, experts et médiateurs désignés par tout tribunal. <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

24-A-0592



Arrêté Du Président

	<p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les avocats dans le cadre des précontentieux et contentieux.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les médiateurs et conciliateurs désignés dans le cadre des mécanismes contractuels de règlement amiable des litiges.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
39	<p>Décision d'indemnisation et signature des protocoles d'indemnisation dans le cadre du dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans tel qu'adopté par les délibérations-cadres du Conseil.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
40	<p>Décision de sollicitation, au nom de la Métropole européenne de Lille, des services de l'État pour l'exercice du droit de préemption en vente publique d'œuvres d'art, conformément aux articles L. 123-1 et L. 123-2 du code du patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel DELEPAUL</p>
41	<p>Décision d'émettre tout avis aux sollicitations des communes pour l'octroi de dérogations au repos dominical dans les commerces de détail et ce dans les conditions fixées par la délibération du Conseil en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard HAESBROECK</p>
42	<p>Décision de procéder à l'enregistrement et au paiement des objets, dessins, brevets, droits d'auteur ou marques, quelles que soient leurs formes (verbales, figuratives, semi-figuratives, tridimensionnelle, de couleur et sonore), auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), de l'Office de l'Union européenne de la propriété intellectuelle (EUIPO) ou de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>

24-A-0592



Arrêté Du Président

43	<p>Décision d'autorisation et de signature des contrats de cession de droits patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) d'une œuvre propriété de la Métropole européenne de Lille ou d'un tiers à titre gratuit et des contrats de licence.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
44	<p>Décision de lancement de jeux concours dans le cadre d'évènements et manifestations dont la Métropole européenne de Lille est organisatrice ou partenaire.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>
45	<p>Décision de saisir ou convoquer, préalablement à une décision du Conseil et lorsque les textes imposent que cette saisine ou convocation soit effectuée par l'assemblée délibérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le représentant de l'État dans le département ou la région, ainsi que tout représentant des services de l'État ; • tout organisme extérieur ; • toute commission chargée réglementairement de donner un avis. <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
46	<p>Décision de solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets métropolitains, notamment autorisations requises par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
47	<p>Décision d'approuver les ventes de produits de toute nature provenant des voies de circulation et propriétés de la Métropole européenne de Lille, ainsi que des biens mobiliers, décisions de réforme et cessions à titre gratuit.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

24-A-0592

**Arrêté
Du Président**



48	<p>Décision d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
49	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des crémations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conventions pour la crémation des restes mortels exhumés des sépultures reprises par les communes ; • conventions pour la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine avec les établissements de soins ; • conventions pour la crémation des petits corps en cas de mort périnatale avec les établissements de soins ; • conventions pour la crémation des corps des donateurs à la science avec les facultés de médecine et les instituts de recherche. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Christian MATHON</p>
50	<p>Décision de fixation du prix des produits de la vente des offices de tourisme, des musées métropolitains et des espaces naturels métropolitains.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
51	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de compensation financière avec des collectivités territoriales ou établissements publics visant à transférer certains droits et certains couts dans le cadre des procédures de mutation des agents.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Christian MATHON</p>
52	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des missions d'archéologie préventive au sens du livre V du code du patrimoine et de tout document afférent à ce type de mission.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>



**Arrêté
Du Président**

53	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à l'enfouissement des réseaux et décision de signature de ces conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisation de la participation afférente lorsque les crédits sont prévus au budget ; • le cas échéant, perception des recettes associées. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD</p>
54	<p>Décision d'autorisation de reversement aux communes des participations d'Enedis de type R2 et article 8 telles que prévues aux contrats de concession de service public de distribution d'électricité, dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes basse tension et de rénovation d'éclairage public.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD</p>
55	<p>Décision de signer toute convention liée à l'implantation, la maintenance et la collecte de points d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers et assimilés sur un terrain privé ou public.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Régis CAUCHE</p>

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués, l'article afférent aux dispositions de l'arrêté de délégation de signature susvisé s'applique.

Article 4. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 5. M. le Directeur général des services et le M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

26 DEC. 2024
Damien CASTELAIN



24-A-0593

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS
METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0546 du 7 novembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités en cas d'absence ou d'empêchement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et son article 11 relatif aux fonctions d'ordonnateur ;

Vu le décret n° 2014-90 du 03 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération n°24-C-0349 du 20 décembre 2024 portant élection des membres du Bureau de la Métropole Européenne de Lille ;

Considérant qu'il convient de consolider les délégations de fonctions en vigueur suite aux évolutions de l'exécutif actées lors du dernier Conseil métropolitain du 20 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 24-A-0546 du 7 novembre 2024 est abrogé ;

Article 2. Les fonctions reprises ci-après sont respectivement déléguées à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués :

24-A-0593

**Arrêté
Du Président**



VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
1er VICE-PRÉSIDENT Éric SKYRONKA	<p style="text-align: center;">Sports - Métropole Citoyenne</p> Cette délégation comprend notamment : grands évènements et équipements sportifs, JO Paris 2024, filières sports, Conseil de développement, plateforme métropolitaine de services
2ème VICE-PRÉSIDENTE Martine AUBRY	<p style="text-align: center;">Attractivité et Rayonnement de la Métropole : Relations internationales et européennes - Eurométropole</p> Cette délégation comprend notamment : relations internationales, affaires européennes
3ème VICE-PRÉSIDENT Bernard GÉRARD	<p style="text-align: center;">Voiries - Qualité des espaces publics</p> Cette délégation comprend aussi : cavités souterraines, signalisation, enfouissement des réseaux, police du stationnement et de la circulation hors agglomération
4ème VICE-PRÉSIDENT Gérard CAUDRON	<p style="text-align: center;">Aménagement (hors parc d'activité) et ville renouvelée (hors géographie prioritaire)</p>
5ème VICE-PRÉSIDENT Sébastien LEPRÊTRE	<p style="text-align: center;">Mobilités, transports publics</p> Cette délégation comprend notamment : schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), transport de marchandises, sécurité et contrôle d'accès, aménagement et gouvernance des gares, modes doux, stationnement, plan de déplacement urbains, accessibilité PMR, écobonus mobilité, ZFE, électromobilité, canal Seine-Nord, navettes fluviales
6ème VICE-PRÉSIDENTE Charlotte BRUN	<p style="text-align: center;">Climat, Transition écologique et Énergie</p> Cette délégation comprend notamment : plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maîtrise de la demande électrique, réseaux d'énergie, charte de végétalisation, santé environnementale (lutte contre les pollutions), bureau des temps

24-A-0593

**Arrêté
Du Président**



VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
<p>7ème VICE-PRÉSIDENT Dominique BAERT</p>	<p align="center">Finances</p> <p>Cette délégation comprend notamment : budget, gestion de la dette, contractualisation (contrat de plan État-Région, programmes opérationnels), commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), fonds européens, commission intercommunale des impôts directs (CIID)</p> <p align="center">Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU), Cohésion sociale et solidarités</p> <p>Cette délégation comprend notamment : programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU), contrat de ville</p>
<p>8ème VICE-PRÉSIDENT Francis VERCAMER</p>	<p align="center">Aménagement du territoire - Stratégie d'urbanisme</p> <p>Cette délégation comprend notamment : PLUi, RLPI, service instructeur métropolitain, lien avec le SCOT, ADULM</p>
<p>9ème VICE-PRÉSIDENT Bernard HAESBROECK</p>	<p align="center">Économie - Recherche - Enseignement supérieur - Numérique</p> <p>Cette délégation comprend notamment : gouvernance économique, rebond industriel, aides économiques, commerce, artisanat et économie de proximité, plan de relance, économie sociale et solidaire, filières d'excellence, capitale mondiale du design, filière numérique</p>
<p>10ème VICE-PRÉSIDENTE Anne VOITURIEZ</p>	<p align="center">Logement et Habitat</p> <p>Cette délégation comprend notamment : programme local de l'habitat (PLH), hébergement d'urgence, production et réhabilitation de logements, Lille Métropole Habitat (LMH)</p>
<p>11ème VICE-PRÉSIDENT Régis CAUCHE</p>	<p align="center">Propreté de l'espace public - Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets</p> <p>Cette délégation comprend notamment : économie circulaire, centre de valorisation organique (CVO), centre de valorisation énergétique (CVE), schéma directeur des déchets ménagers, propreté de l'espace public, prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets</p>

24-A-0593



Arrêté Du Président

VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
12ème VICE-PRÉSIDENTE Hélène MOENECLAËY	<p style="text-align: center;">Vie institutionnelle - Communication Gouvernance, territoires</p> <p>Cette délégation comprend notamment : conférence métropolitaine des maires, contrats de projets, coopérations inter-territoriales et transfrontalières, schéma de coopération transfrontalière, antenne territoriale décentralisée, mutualisation</p>
13ème VICE-PRÉSIDENT Alain BÉZIRARD	<p style="text-align: center;">Politique de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Cette délégation comprend notamment : veille sanitaire et écologique, police de l'assainissement, veille hydrologique et météorologique, stations d'épuration, défense extérieure contre l'incendie</p>
14ème VICE-PRÉSIDENT Jean-François LEGRAND	<p style="text-align: center;">Agriculture et espaces naturels</p> <p>Cette délégation comprend notamment : stratégie alimentaire, ruralité, circuits courts, bio, voies d'eau, trame verte et bleue, espaces naturels métropolitains (ENM), cours d'eau domaniaux, relation avec le monde agricole, métropole nourricière</p>
15ème VICE-PRÉSIDENTE Doriane BÉCUE	<p>Emploi, insertion et lutte contre la pauvreté</p>
16ème VICE-PRÉSIDENT Matthieu CORBILLON	<p>Parcs d'activités et Immobilier d'entreprises - Urbanisme commercial - Aménagement économique</p>
17ème VICE-PRÉSIDENT Michel DELEPAUL	<p style="text-align: center;">Culture et Tourisme</p> <p>Cette délégation comprend notamment : grands événements culturels, tourisme d'affaires, Hello Lille</p>
18ème VICE-PRÉSIDENT Patrick GEENENS	<p style="text-align: center;">Stratégie et action foncière et patrimoniale de la Métropole</p> <p>Cette délégation comprend notamment : patrimoine métropolitain (hors patrimoine affecté aux services métropolitains), valorisation et stratégie foncière, gestion et préservation du patrimoine architectural et urbain, liens avec l'EPF et la SAFER</p>

24-A-0593

Arrêté
Du Président



VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
19ème VICE-PRÉSIDENT Christian MATHON	Gestion des ressources humaines et Administration Cette délégation comprend notamment : gestion des ressources humaines et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, diversité, dialogue social, responsabilité sociale de la collectivité, moyens généraux de l'administration (dont la gestion du patrimoine affecté aux services métropolitains), sécurité des bâtiments, crématoriums, archives, commande publique, achats
20ème VICE-PRÉSIDENT Michel COLIN	Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes Cette délégation comprend notamment : contrôle de gestion, évaluation et coordination des politiques publiques, assurance, prévention des conflits d'intérêts, analyse des tiers, garanties d'emprunt, contrôle analogue, Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors événements)

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
1er CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Dominique LEGRAND	Aménagement numérique du territoire Cette délégation comprend notamment : couverture fibre et mobile
2ème CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE DÉLÉGUÉE Marie TONNERRE	Jeunesse - Fonds de solidarité logement Cette délégation comprend notamment : fonds d'aide aux jeunes
3ème CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE DÉLÉGUÉE Stéphanie DUCRET	Sécurité et prévention de la délinquance - Politique de vidéoprotection - Plan métropolitain de sauvegarde Cette délégation comprend notamment : police métropolitaine des transports et de l'environnement (PMTE)
4ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Patrick DELEBARRE	Gens du voyage - Aménagement et gestion des aires d'accueil

24-A-0593



Arrêté Du Président

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
5ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Alain BLONDEAU	Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)
6ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Alain CAMBIEN	Président de la CAO / CCS n° 1 : "Espaces publics - Voirie - Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité - Transport publics - Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics"
7ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Didier DUFOUR	Président de la CAO / CCS n° 2 : "Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme - Logement, politique de la ville et jeunesse - Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion - Gouvernance et Administration - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Rayonnement de la Métropole"

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller métropolitain en charge de la présidence de l'une ou l'autre commission d'appel d'offres et de concession de service, celui-ci est suppléé selon l'ordre de priorité suivant :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE CONCESSION DE SERVICE	PRÉSIDENT CAO ET CCS	SUPPLÉANCE
Commission d'appel d'offres et de concession de service n° 1 : "Espaces publics - Voirie - Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité - Transport publics - Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics"	Représentant de M. le Président : Alain CAMBIEN	Didier DUFOUR

24-A-0593



Arrêté Du Président

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE CONCESSION DE SERVICE	PRÉSIDENT CAO ET CCS	SUPPLÉANCE
<p style="text-align: center;">Commission d'appel d'offres et de concession de service n° 2 :</p> <p>"Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme - Logement, politique de la ville et jeunesse - Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion - Gouvernance et Administration - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Rayonnement de la Métropole"</p>	<p>Représentant de M. le Président : Didier DUFOUR</p>	<p>Alain CAMBIEN</p>

Article 4. Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués désignés à l'article 2 sont habilités, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, en ce qui concerne leurs délégations de fonctions respectives :

- À prendre toute initiative pour l'instruction et la préparation des dossiers dans leur domaine de compétence, en liaison avec l'ensemble des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;
- À signer les actes, contrats, certificats, pièces de toute nature, extraits et copies conformes de documents, ainsi que les bons de commande, relevant de leur domaine de délégation ;
- À opposer la prescription quadriennale dans leur domaine de compétence.

Article 5. Sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, délégation de signature est accordée à M. Dominique BAERT, Vice-président, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Michel COLIN, Vice-président, pour exercer toute action et prendre tout acte visés à l'article 11 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 et relatifs aux fonctions d'ordonnateur ;

Article 6. En application des articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Président de la Métropole européenne de Lille par écrit, en précisant la teneur des questions

**Arrêté
Du Président**



pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences ;

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-présidents ou Conseillers métropolitains délégués, l'article afférent aux dispositions de l'arrêté de délégation de signature susvisé s'appliquent ;

Article 8. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 9. M. le Directeur général des services et le M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN

